

# Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

JUIN 2018

**LE 23 JUIN, DEUX ÉVÉNEMENTS  
À NE PAS MANQUER**



Voir les détails en page 8



**PLUSIEURS NOUVEAUTÉS !**

Activités pour toute la famille...  
SOCCER BULLE • HOT-DOG  
TAUREAU MÉCANIQUE

**LE SAMEDI 23 JUIN, ON SOULIGNE NOTRE  
FÊTE NATIONALE !**

Voir les détails en page 14

**À LA UNE**

- 04 **RAPPORT FINANCIER  
DU MAIRE**
- 07 **RAPPEL - TAXES  
VERSEMENT #2**
- 07 **PISCINES ET PERMIS**
- 08 **MATINÉE GOURMANDES**
- 10 **RELÂCHE BAGOTIER**
- 11 **VACANCES OFFICIER  
MUNICIPAL**
- 12-13 **ANGLES MORTS DES  
VÉHICULES LOURDS**
- 14 **PROGRAMMATION -  
FÊTE NATIONALE**
- 16 **FOIRE DE  
L'ENVIRONNEMENT**
- 24 **MALADIE DE LYME**

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**

Lundi 25 juin | Fête Nationale

Lundi 2 juillet | Fête du Canada

Du 23 juillet au 3 août inclusivement |  
Vacances estivales

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois  
pour la parution du mois suivant à [mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca)

421, 4<sup>e</sup> ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)



Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot  
384, 6<sup>e</sup> avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h  
Samedi 9h30 à 11h30

## BONNE LECTURE À TOUS NOS ABONNÉS

Plusieurs nouveaux livres ont été acquis au fil des semaines afin d'agrémenter vos moments de lecture et nous regarnissons notre coin pour les jeunes de belles nouveautés. Visitez-nous afin de les découvrir.

**ATTENTION : Horaire d'été (du 24 juin au 4 septembre)**

Mercredi de 19h à 21h | Jeudi de 19h à 21h

Fermé les samedis

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter notre site Internet au  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)  
ou téléphoner au 450 791-2455, poste 2310 (Jézabelle Legendre).

**NOUS SOMMES À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES** qui désireraient s'investir 2 heures par mois au niveau de la Bibliothèque. Si cette expérience vous tente, veuillez communiquer avec moi au 450 791-2164. Merci et que l'été qui s'en vient nous apporte CHALEUR ET SOLEIL À PROFUSION!

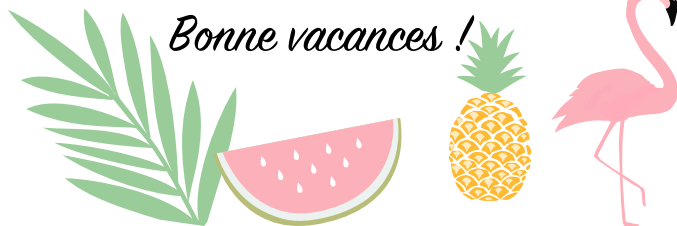
Ginette Piché



**Sainte-Hélène-de-Bagot**

Le comité de la fadoq vous souhaite un bel été rempli de chaleur et de plaisir.

*Bonne vacances !*



### ANNIVERSAIRES MOIS DE JUIN



Mme Denise Roy D.....	02
M. Robert Thibault.....	04
M. Gilles Larocque .....	05
Mme Réjeanne Giroux.....	07
M. Alain Devost .....	08
Mme Cécile Bérard Petit .....	13
Mme Francine Sabourin .....	16
Mme Alice Lussier .....	26

CONSEIL MUNICIPAL



STÉPHAN HÉBERT  
450 501-4731



JONATHAN HAMEL  
514 831-8229



MARTIN DOUCET  
450 513-1224



RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297



PIERRE PARÉ  
450 278-2327



MATHIEU DAIGLE  
450 779-2136



FRANCIS GRENIER  
450 888-2399

PERSONNEL  
MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI**

**VÉRONIQUE PICHÉ** | Directrice générale  
Poste 2240 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**SYLVIE VANASSE** | Directrice générale adjointe  
Poste 2250 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**MARTINE LUPIEN** | Adjointe administrative  
Poste 0 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**BERTRAND LAPIERRE** | Directeur des travaux publics  
Poste 2260 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**FRANCIS RAJOTTE** | Directeur service des incendies  
incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**JÉZABELLE LEGENDRE** | Technicienne en loisir  
Poste 2310 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**RAYMOND LESSARD** | Officier municipal en bâtiment  
Poste 2230 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca  
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



**NUMÉRO D'URGENCE  
TRAVAUX PUBLICS  
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

**450 250-2481**



# RAPPORT FINANCIER 2017

**Stéphane Hébert**  
Maire de  
Sainte-Hélène-de-Bagot

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,  
Membres du conseil Municipal,  
Employés municipaux,

Suite au projet loi no 122, le rapport du maire, qui devait être présenté et distribué sur tout le territoire de la Municipalité à chaque mois de novembre, est maintenant remplacé par un rapport financier pour le mois de juin.

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je fais rapport à vous tous des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2017.

Revenus.....	3 215 343,00\$
Dépenses .....	2 879 805,00\$
Éléments de conciliation à des fins fiscales (ex.: immobilisations et dette).....	176 887,00\$
Excédent de l'exercice financier.....	158 651,00\$
Total de l'excédent.....	674 036,00\$
Dette .....	3 746 600,00\$
Investissements et immobilisations .....	1 524 941,00\$
Taux global de taxation – donnée ministérielle (comprend : la taxe foncière, les services et les règlements d'emprunts) .....	0,8784\$

Par ailleurs, voici la rémunération des élus et de moi-même pour l'année 2017 au 31 décembre.

- Rémunération et allocation annuelle des membres du conseil (au 31 décembre 2017) :

Maire	salaire : 10 163,56\$ +	allocation : 5 081,79\$
Conseiller(s)	salaire : 3 387,85\$ +	allocation : 1 693,93\$

- Rémunération et allocation annuelle du maire à la MRC des Maskoutains :

Maire (avant le 5 novembre 2017)	salaire : 5 373,30\$ +	allocation : 2 686,70\$
Maire (après le 5 novembre 2017)	salaire : 785,02\$ +	allocation : 392,52\$

- Rémunération et allocation annuelle d'un conseiller et substitut à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains :

Conseiller (avant le 5 novembre 2017)	salaire : 525,12\$	+ allocation : 262,56\$
Substitut (avant le 5 novembre 2017)	salaire : 65,64\$	+ allocation : 32,82\$
Conseiller (après le 5 novembre 2017)	salaire : 131,28\$	+ allocation : 65,64\$





# ADRESSES À RETENIR

## BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> avenue, 2<sup>e</sup> étage  
Sainte-Hélène-de-Bagot  
(Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455  
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca  
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

## CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 791-2455

## CHALET DES LOISIRS

425, 6<sup>e</sup> avenue  
450 791-2455

## BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 791-2455, poste 2300

### Horaires réguliers

Mercredi : 19h à 21h  
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

## PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale  
Téléphone: 450 791-2480

## ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 773-1237

## BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

### Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale  
Téléphone: 450 791-2666

## DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770  
Acton vale: 1-800-969-3793  
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

## DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505  
Courriel: brigitte.sansoucy@parl.gc.ca

## LIENS D'INTÉRÊT



### CÂBLEVISION

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

### SOGETEL

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

### TÉLÉBEC

1 888 835-3232 • www.telebec.com

### MASKATEL

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

### SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

### RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

### ÉCOCENTRES

450 774-2350  
www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres\_intro.html

### COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.qc.ca

### MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) :  
450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173



Déchets



Recyclage



Organique

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	Bureau municipal FERMÉ Fête du Canada				Bureau municipal FERMÉ	
8			Biblio 19h à 21h 	Biblio 19h à 21h	Bureau municipal FERMÉ	
15			Biblio 19h à 21h 	Biblio 19h à 21h	Bureau municipal FERMÉ	
<b>BUREAU MUNICIPAL FERMÉ   VACANCES ESTIVALES : 23 JUILLET AU 3 AOÛT INCLUSIVEMENT</b>						
22			Biblio 19h à 21h 	Biblio 19h à 21h		
<b>BUREAU MUNICIPAL FERMÉ   VACANCES ESTIVALES : 23 JUILLET AU 3 AOÛT INCLUSIVEMENT</b>						
29						

## RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)
Chalet des loisirs	225,00\$	258,69\$	325,00\$	373,67\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

**POUR INFORMATION :** Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 2310 ou à loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

## TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)	
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)	
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)	

**POUR INFORMATION :** Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com

# RAPPEL



## TAXES MUNICIPALES 2<sup>e</sup> versement

La Municipalité de Sainte-Hélène-de Bagot désire informer ses résidants que le 2<sup>e</sup> versement des taxes municipales venait à échéance le 27 mai 2018.

Vous avez de l'arréage dans vos paiements de taxes municipales?

Informez-vous au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0 afin de savoir le montant exact à payer.

Cela vous évitera un solde non acquitté et des intérêts qui continuent de courir.

### VOICI VOS OPTIONS DE PAIEMENT :

- **au bureau municipal**
  - argent comptant (au comptoir)
  - chèque (dans la boîte aux lettres ou au comptoir)
  - Interac (débit seulement)
- **par la poste**  
(au 421, 4<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0)
  - chèque
- **par le biais de la Caisse populaire Desjardins :**
  - par transaction électronique « Accès D »
  - au guichet automatique
  - au comptoir de service
- **par votre créancier hypothécaire**

### DATES D'ÉCHÉANCE

1 <sup>er</sup> versement	26 février 2018
2 <sup>e</sup> versement	27 mai 2018
3 <sup>e</sup> versement	25 août 2018

## CONGÉS FÉRIÉS ET VACANCES ESTIVALES

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé :

**Lundi 25 juin** (Fête de la St-Jean Baptiste)

**Lundi 2 juillet** (Fête du Canada)

**Du 23 juillet au 3 août inclusivement**  
(Vacances estivales)

## RÈGLEMENT SUR LES PISCINES PERMANENTES OU TEMPORAIRES

**Un permis est obligatoire pour installer ou enlever une piscine.**

Pour plus d'informations, communiquez avec l'officier municipal en bâtiment, monsieur Raymond Lessard.

“  
**Pour obtenir des informations sur les permis** vous pouvez également consulter notre site internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) sous l'onglet « Services municipaux », « Liste des permis ».  
”

# CET  T , UN MARCH  PUBLIC CHEZ NOUS!



## 23 JUIN

425, 6  AVENUE, SAINTE-H L NE-DE-BAGOT  
**LE SAMEDI 23 JUIN, DE 9 H   13 H**  
[www.matinees-gourmandes.com](http://www.matinees-gourmandes.com) | 





## FEUX À CIEL OUVERT

Un petit rappel en ce qui concerne les feux à ciel ouvert, vous devez faire une demande de permis de brûlage auprès de la municipalité. Les seules choses qui sont autorisées sont les feuilles et les branches. Tout autre chose est considérée comme une infraction et est passible d'une amende en lien avec le règlement G200.

Le service incendie vous souhaite de un bel été et vous rappelle d'être prudent.

Votre service Incendie

## VOUS DÉMÉNAGEZ ?

### Votre avertisseur de fumé fonctionne-t-il ?

Pensez-y ! Vous aurez besoin d'un avertisseur de fumée qui fonctionne pour vous réveiller !

**UN AVERTISSEUR DE FUMÉE A UNE DURÉE DE VIE DE 10 ANS !**



Les propriétaires doivent fournir des avertisseurs de fumée en bon état de marche et les locataires doivent les vérifier, les entretenir et remplacer les piles, s'il y a lieu.

Une fois par mois, vérifier la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux.

Une fois par année, qu'il soit à pile ou électrique, vérifiez la capacité de votre avertisseur à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de lui. S'il ne sonne pas, remplacez-le.

**Merci**  
À TOUS LES  
**commanditaires**  
qui contribuent au succès  
de notre feu d'artifice du 23 juin 2018.

**LE FEU EST FINANCÉ  
À 100% PAR NOS  
COMMANDITAIRES.**

Sans eux, la Fête de la  
St-Jean-Baptiste ne serait  
pas la même.



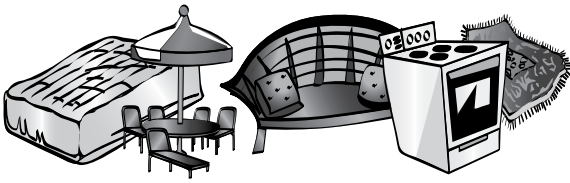
# RAPPEL



## Prochaines collectes de gros rebuts

Mardi le 3 juillet 2018

Mardi le 25 septembre 2018



## L'IMPORTANCE DE L'AFFICHAGE DE VOTRE NUMÉRO CIVIQUE



Nous remarquons que le numéro civique des résidences n'est pas toujours affiché. Nous vous invitons fortement à visiblement indiquer ce numéro à l'avant de votre propriété.

Si vous requérez les services ambulanciers, policiers, pompiers ou encore de livraison, cette information est indispensable afin d'assurer une réponse rapide et efficace.

Pour votre sécurité, affichez votre numéro civique!



## LE BAGOTIER

Le Bagotier fait relâche en juillet. Celui du mois d'août contiendra tous les détails concernant les cours débutant en septembre, mais vous pourrez également retrouver ces informations sur notre site Internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com).

# Cultivons la patience, c'est la bonne voie!





## VACANCES DE L'OFFICIER MUNICIPAL

Mardi le 14 août  
Jeudi le 16 août

Raymond Lessard,  
Officier municipal en bâtiment

“

**Prévoyez vos rendez-vous et vos demandes de permis.  
N'attendez pas à la dernière minute.**

”

### REJOINDRE L'OFFICIER MUNICIPAL :

Courriel : [inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca)  
Téléphone : 450 791-2455, poste 2230

### BESOIN D'UN RENDEZ-VOUS?

Appelez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0  
Nous vous indiquerons les plages horaires disponibles.


## RAPPEL



## ÊTES-VOUS INSCRIT?

POUR RECEVOIR DES ALERTES  
SUR UNE MESURE D'URGENCE,  
UN AVIS D'ÉBULLITION,  
UNE FERMETURE DE RUE, ETC.

*Info Citoyen*

 CLIQUEZ-ICI!!



### BESOIN D'AIDE?

Allez sur notre site Internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) et cliquez sur l'Info Citoyen.

Si vous n'avez pas Internet ou bien si vous avez besoin d'aide, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, à poste 0 et il nous fera plaisir de vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Pour être certain d'être avisé, il est de votre devoir d'aller vous inscrire (rapidement) à l'Info Citoyen.

Prendre note que plus aucune communication papier ne sera distribuée de porte en porte lors d'avis d'ébullition. Toute alerte sera communiquée par SMS (texto) ou appel téléphonique (sur votre cellulaire ou téléphone fixe de maison).

# ANGLES MORTS des v hicules lourds

## SOYEZ VIGILANT!

### VOUS CONDUISEZ UN V HICULE LOURD?

#### Anticipation et v rification

Lorsque vous conduisez, soyez attentif aux personnes qui circulent pr s de votre v hicule, surtout aux intersections en milieu urbain.

- Surveillez et anticipez les d placements des personnes.
- Ne tenez pas pour acquis que vos man uvres sont pr visibles.
- Assurez-vous que vos r troviseurs sont en bon  tat, d gag s et bien ajust s.
- Maintenez vos phares allum s en tout temps (pour voir et  tre visible).
- Utilisez les clignotants aux intersections afin de signaler vos intentions.
- Soyez vigilant lorsque vous effectuez un virage   droite   une intersection et que votre v hicule doit empi ter dans la voie adjacente ou sur l'accotement pour effectuer ce virage.

### VOUS CIRCULEZ PR S D'UN V HICULE LOURD?

#### S'assurer d' tre vu : une r gle qui peut vous sauver

Lorsque vous circulez pr s d'un v hicule lourd,  tablissez toujours un contact visuel avec le conducteur. Sans quoi, pr sumez qu'il ne vous a pas vu.

-  vitez de vous trouver dans les angles morts d'un v hicule lourd.
- Assurez-vous que son conducteur vous a vu avant de traverser devant lui. En cas de doute, laissez-le passer.
- Portez attention aux clignotants des v hicules aux intersections.
- Soyez visible (v tements de couleur claire, bandes r fl chissantes, etc.).
- N'oubliez pas que le conducteur ne vous entendra pas si vous tentez de signaler votre pr sence.

Pour en savoir plus, consultez le site Web de la Soci t  :  
[www.saaq.gouv.qc.ca/anglesmorts](http://www.saaq.gouv.qc.ca/anglesmorts).

Qu bec 

Soci t  de l'assurance  
automobile  
Qu bec 

## QU'EST-CE QU'UN ANGLE MORT ?

Autour de tout véhicule, **certaines parties ne sont pas couvertes par les rétroviseurs ou les fenêtres et ne peuvent être vues du conducteur** : ce sont les angles morts. Généralement, plus un véhicule est haut et long, plus les angles morts sont grands.

### Principaux angles morts d'un véhicule lourd<sup>1</sup>

#### 1 - Avant

Plus le capot est long, plus la surface de l'angle mort est grande. Une petite voiture peut même s'y cacher.

#### 2 - Côtés

Puisque la visibilité sur les côtés est limitée par les angles morts, **le conducteur doit se fier uniquement à ses rétroviseurs.**

#### 3 - Arrière

Puisque l'angle mort arrière est très long, soyez particulièrement vigilant lorsqu'un véhicule lourd recule.

Si vous ne pouvez voir les yeux du conducteur, que ce soit dans un rétroviseur ou par la fenêtre, il ne vous voit pas. Soyez vigilant et tentez, dans la mesure du possible, de vous éloigner du véhicule.

## DANGERS AUX INTERSECTIONS

C'est aux intersections en milieu urbain que la situation est la plus préoccupante, puisque c'est là qu'ont lieu la majorité des accidents. Les angles morts à l'avant et sur le côté droit des véhicules lourds y sont responsables de nombreux accidents.

### Traverser devant un véhicule lourd

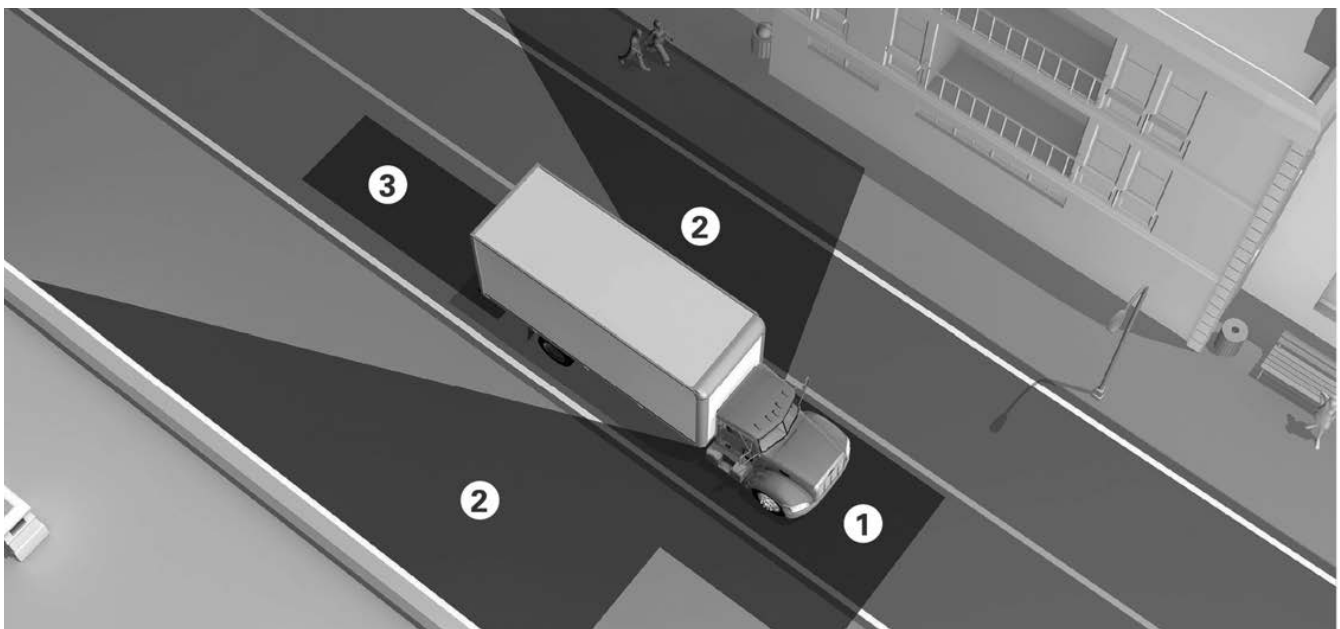


Exemple d'un piéton qui croit avoir été vu et traverse au moment où le véhicule redémarre.

### Traverser quand un véhicule lourd tourne à droite



Exemple d'un piéton qui croit avoir été vu et traverse au moment où le véhicule tourne à droite.



1. L'illustration des angles morts a été simplifiée pour faciliter la compréhension. Il existe d'autres angles morts, comme ceux causés par les rétroviseurs ainsi que les piliers de chaque côté du pare-brise. De plus, les autres types de véhicules lourds (autobus urbains, autocars, etc.) ont aussi des angles morts, mais leurs formes et leurs dimensions sont différentes.



# Samedi 23 juin 2018

Venez voir  
le traditionnel  
**FEU D'ARTIFICE  
DE LA ST-JEAN!**  
22h30

## ON FÊTE !

«Parce qu'au fond, on est peut-être  
quelque chose comme **UN GRAND PEUPLE...**»  
René Lévesque

De 9h00 à 13h00 :	13h00 à 16h30 : Activités familiales	16h30 : Souper hot-dog	18h30 à 21h30 :
-------------------	--------------------------------------	------------------------	-----------------



À l'intérieur  
du Chalet des Loisirs



Jeux gonflables, maquillage, tours de tracteur,  
volley-ball, balle-donnée et animations.  
Terrains de l'école et du Chalet des Loisirs



Vente de hot-dog en continu  
jusqu'à la fin de la soirée !



**Relevez le défi du  
TAUREAU MÉCANIQUE**

19h00 à 21h00 :	21h30 à minuit :
-----------------	------------------

Danse Country  
sous le chapiteau



Animation de la soirée avec  
**DJ ALEX SIMPSON**  
sous le chapiteau



À compter de minuit :
-----------------------

À la demande générale  
**le KARAOKÉ**  
est de retour  
sous le chapiteau



Pour être  
**BÉNÉVOLE,**  
communiquez  
rapidement avec  
Jézabelle Legendre  
450 791-2455 (2310)

Affiche faite, imprimée et commandée par: **GRAPHISTE ET PLUS**



## L'ÉQUIPE DU CAMP DE JOUR 2018, PLUS PRÊTE QUE JAMAIS!

Le lundi 28 mai dernier, a eu lieu une formation spécifique pour les animateurs(trices) et aides-animateurs(trices) de camp de jour. Avec toute l'expérience acquise dans le passé, une formation « maison » a été mise sur pieds par Jézabelle Legendre. La journée a débuté avec la rencontre d'une intervenante, madame Linda Beaupré, qui a su donner d'excellentes pistes de solutions et de réflexions notamment en lien avec le TSA et le TDAH chez les enfants. Par la suite, des mises en situations réelles ont permis de mettre en pratique certaines techniques d'animation et d'encadrement.



L'équipe des camps de jour de Sainte-Hélène et de St-Hugues ont pu profiter de cette formation. Bon été!

.....

## LA BALLE DONNÉE EST ENFIN DE RETOUR!



Nous sommes fières de voir revivre l'activité de balle-donnée à Sainte-Hélène-de-Bagot. En effet, il est bon de constater qu'il y a plus de 25 joueurs et joueuses inscrits pour illuminer, à nouveau, le terrain de baseball. Les organisateurs ont opté pour une formule de catégorie mixte (homme et femme), récréative et amicale. Si vous désirez jouer, présentez-vous directement au terrain les vendredis à 19 h. Vous ne pouvez pas y être toujours? Pas de souci, vous pouvez jouer occasionnellement au coût de 5\$ la partie.

Info : Jézabelle Legendre au 450 791-2455 (2310)



Jézabelle Legendre  
Technicienne en loisir



## FOIRE DE L'ENVIRONNEMENT 2018

Un événement DURABLE à ne pas manquer!

La Foire de l'environnement c'est entre autres des kiosques de produits locaux, des kiosques sur la sensibilisation des saines habitudes de vie, sur le recyclage, sur le « donner au suivant », etc. C'est aussi une programmation pour toute la famille : musique, jeux gonflables, maquillage, randonnées de vélo, tirages, etc. Somme toute, c'est une belle occasion de rencontrer des gens et de développer des liens durables!

Soyez présents le **SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018 DE 10H À 14H** sur le site du Presbytère de Sainte-Hélène-de-Bagot!

### Je m'implique à la Foire de l'environnement 2018

Vous aimeriez présenter un kiosque, une activité, un concept en lien avec le développement durable et des saines habitudes de vie? Communiquez votre intérêt à madame Nathalie Witty au 450 791-2476.





## EXPLOREZ LA RÉGION AVEC LES DÉCOUVERTES MASKOUTAINES!

**Saint-Hyacinthe, le 11 juin 2018** – La MRC des Maskoutains vous incite à découvrir *Découvertes maskoutaines*. Cet outil web novateur permet aux citoyens et aux visiteurs, à l'aide de leur téléphone intelligent ou de leur tablette, de voir les différents attraits du territoire à proximité de l'endroit où ils se trouvent.

*Découvertes maskoutaines* permet aux utilisateurs de chercher des attraits selon leurs intérêts et en générant des circuits personnalisés et adaptés pour explorer le territoire à pied, en vélo ou en voiture. Ils peuvent y repérer des lieux historiques ou de loisirs, des produits du terroir, des endroits où l'on peut contempler la faune et la nature, des salles de spectacle ou d'exposition, etc.

Plusieurs circuits préétablis sont également intégrés à l'outil pour le visiteur qui veut se laisser porter par une thématique. *Découvertes maskoutaines* offre aussi la possibilité de partager avec ses amis un circuit personnalisé afin de leur faire découvrir les trésors de notre région. L'outil permet un accès aux réseaux cyclables de la MRC des Maskoutains et de la ville de Saint-Hyacinthe dans la section des circuits préétablis.

Cette réalisation a été possible grâce à la collaboration de nombreux partenaires, dont le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Saint-Hyacinthe, partenaire des ententes de développement culturel avec la MRC, et le Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe. Aussi, grâce à une collaboration avec Saint-Hyacinthe Technopole, certains services se sont ajoutés à la carte. Ils permettent à l'utilisateur de trouver des endroits où se loger, se nourrir ou se divertir.

Ce projet a été réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de la MRC des Maskoutains dans le cadre de l'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications, la MRC des Maskoutains et la Ville de Saint-Hyacinthe.

Rendez-vous sur [decouvertes-maskoutaines.ca](http://decouvertes-maskoutaines.ca) et partez à l'aventure!

Source : **Denyse Bégin**  
Agente de communication  
MRC des Maskoutains  
[dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca)  
450 768-3001

La grande  
région  
de **Saint -  
Hyacinthe**





## AGRICULTEURS, MACHINERIES AGRICOLES ET VÉHICULES DE FERME

À l'approche de la saison estivale, plusieurs automobilistes ont remarqué le retour sur nos routes d'une quantité importante de machineries agricoles et de véhicules de ferme. Essentiellement, l'utilisation et la circulation de ces véhicules sur les chemins publics sont régies par le code de la sécurité routière.

**Tout d'abord, définissons les termes ou expressions suivantes :**

**MACHINERIE AGRICOLE :** Toute machinerie, motorisée ou non, conçue et utilisée exclusivement à des fins agricoles.

**REMORQUE DE FERME :** Une remorque d'une masse nette de 2300 kg ou moins, propriété d'un agriculteur et utilisée pour le transport de produits agricoles ou du matériel nécessaire à leur production.

**TRACTEUR DE FERME :** Un tracteur, muni de pneus, conçu pour tracter l'équipement agricole et utilisé à toutes fins lorsqu'il est la propriété d'un agriculteur ou exclusivement à des fins personnelles lorsqu'il est la propriété d'une personne physique autre qu'un agriculteur.

**VÉHICULE DE FERME :** Un véhicule automobile de type camion, camionnette ou fourgonnette dont le propriétaire est un agriculteur et qui est utilisé principalement pour le transport de produits et de matériel nécessaire à leur production.

### **IMMATRICULATION :**

Règle générale, tout véhicule doit être immatriculé. Cependant, sont exemptés de l'immatriculation la machinerie agricole autre que le tracteur de ferme utilisé sur un chemin public appartenant à un agriculteur. Cependant, sur le chemin public, par exemple, une plaque C sera nécessaire pour tout tracteur de ferme; une plaque R ou U pour toute remorque de ferme.

### **PERMIS DE CONDUIRE :**

Les classes 5,6a, 6b, 6c et 8 (pour 16 ans et plus) autorisent la conduite d'un tracteur de ferme. La classe 6d n'est pas valide.

### **ÉQUIPEMENTS :**

Le code de la sécurité routière prévoit plusieurs exemptions pour les agriculteurs afin de faciliter leur travail. Par contre, ils doivent tout de même respecter les règles suivantes soit :

- À une vitesse inférieure à 40 km/h, être munie d'un panneau avertisseur constitué d'un triangle de marche lente apposé à l'arrière du véhicule.
- À l'exception de la machinerie agricole non équipée par le fabricant, les garde-boue sont obligatoires.

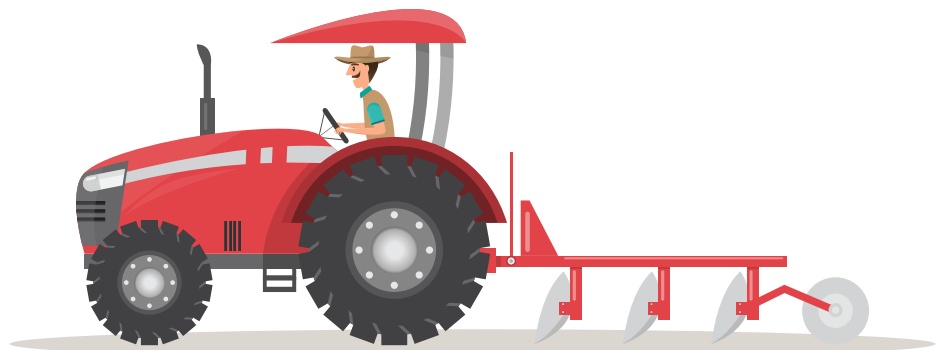
- Le véhicule doit être équipé à l'arrière de deux réflecteurs rouges placés de chaque côté de l'axe vertical central.
- Toute machinerie agricole automotrice doit être munie de deux phares blancs à l'avant et de deux feux de position rouges à l'arrière.
- Les feux de détresse doivent être utilisés lorsqu'il est nécessaire de circuler à une vitesse susceptible de gêner ou d'entraver la circulation.
- Le rétroviseur est non obligatoire pour le tracteur de ferme.
- Si la largeur d'une machinerie ou de l'ensemble de véhicules agricoles excède 2,6 mètres (excluant les rétroviseurs), il doit être muni d'au moins deux feux jaunes clignotant simultanément ou d'un feu rotatif ou stroboscopique placés au sommet du véhicule.

#### QUELQUES RÈGLES SUPPLÉMENTAIRES :

- N'étant pas équipé de feux de changement de direction, le conducteur d'un véhicule agricole doit signaler son intention d'effectuer un virage à droite ou à gauche à l'aide de signaux manuels.
- Il est interdit de circuler sur l'accotement sauf en cas de nécessité.
- La ceinture de sécurité doit être utilisée en tout temps.
- Les panneaux de signalisation interdisant les véhicules lourds ne visent pas le véhicule de ferme, la machinerie agricole ou le tracteur de ferme.
- Il ne doit pas y avoir plus de passagers que de places munies de ceinture de sécurité.

#### Rappelons en terminant l'article 344 du code de la sécurité routière s'adressant aux automobilistes :

Le conducteur d'un véhicule routier peut franchir une ligne simple continue, une ligne double continue ou une ligne double formée d'une ligne discontinue et d'une ligne continue située du côté de la voie où circule le véhicule routier si, dans la mesure où **cette manoeuvre peut être effectuée sans danger**, pour dépasser un tracteur de ferme ou une machinerie agricole, un véhicule routier muni d'un panneau avertisseur de circulation lente, un véhicule à traction animale ou une bicyclette.







## IMPORTANCE DU PORT DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ

En cette période de sensibilisation sur l'importance du port de la ceinture de sécurité, voici un rappel d'informations pertinentes :

En vertu de l'article #396 du Code de la sécurité routière : « Toute personne doit porter correctement la ceinture de sécurité dont est équipé le siège qu'elle occupe dans un véhicule routier en mouvement ». Le constat d'infraction est de 80\$ plus les frais et trois points d'inaptitude.

### Les recherches démontrent que :

- la ceinture de sécurité contribue largement à sauver des vies ;
- la ceinture de sécurité contribue à diminuer la gravité des blessures ;
- si tous les occupants d'un véhicule bouclaient leur ceinture, on pourrait éviter environ 30 décès et réduire de 75 le nombre de blessés graves chaque année.

### Le port de la ceinture de sécurité en statistiques

- En moyenne, pour les années 2012 à 2016, environ 30% des conducteurs et des passagers de véhicules de promenade décédés ne portaient pas leur ceinture. Alors que le taux de non-port de la ceinture pour les passagers arrière d'un véhicule de promenade décédés dans une collision de 2012 à 2016 est de 37,1%.
- Le non-port de la ceinture de sécurité dans les collisions mortelles est davantage chez les hommes âgés de 25 à 49 ans.
- Le taux de non-port de la ceinture augmente au fur et à mesure que la nuit avance et est souvent associé à d'autres comportements tels que la consommation d'alcool. Plus le taux d'alcoolémie augmente, plus le port de la ceinture diminue.
- Chez les conducteurs de véhicules lourds, on constate que l'omission de porter la ceinture de sécurité au volant d'un véhicule lourd est particulièrement plus élevée, atteignant 15,8 % comparativement à 5,4 % pour l'ensemble des titulaires d'un permis de conduire. Lors de collisions mortelles impliquant un véhicule lourd, le conducteur n'était pas attaché dans 34 % des cas.

Sergente Karine Picard  
Sûreté du Québec  
MRC des Maskoutains  
[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)



---

## ÉCOCENTRES D'ACTON VALE ET DE SAINT-HYACINTHE

---



### LES SITES SERONT OUVERTS LES DIMANCHES 24 JUIN ET 1<sup>ER</sup> JUILLET 2018

**Saint-Hyacinthe, le 17 mai 2018** – Les écocentres d'Acton Vale et de Saint-Hyacinthe seront ouverts les dimanches 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet afin de mieux répondre aux besoins de la population en cette période d'achalandage important lié aux nombreux déménagements.

**Les écocentres de la Régie sont situés au :**

- 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe
- 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale.

Ils sont accessibles gratuitement sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, chaque samedi et dimanche, de la mi-avril jusqu'à la fin du mois de novembre, de 8h30 à 16h30. De plus, celui de Saint-Hyacinthe est également ouvert tous les vendredis durant cette même période.

Les **matières admissibles** sont : les peintures, l'huile et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), les résidus informatiques et électroniques, les vieux meubles, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition. Pour une question de logistique, seules les remorques de 4 x 8 pieds ou moins sont acceptées au site.

Quant aux bureaux de la Régie, il est important de noter que ceux-ci seront fermés les lundis 25 juin et 2 juillet à l'occasion des deux congés. Cependant, les collectes prévues des deux jours auront lieu conformément au calendrier régulier.

**Source :** Réjean Pion, directeur général  
450 774-2350  
[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)



## **ATTENTION :**

### **LES BACS VERTS ET BRUNS NE DÉMÉNAGENT PAS!**



**Saint-Hyacinthe, le 29 mai 2018** – La période des déménagements nous revient encore cette année avec le 1er juillet. La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les citoyens de ses municipalités membres, desservis par la collecte sélective des matières recyclables (bac vert) et des matières organiques (bac brun), que ces bacs doivent obligatoirement demeurer sur les lieux de la résidence que vous quittez.

Les bacs verts et bruns sont la propriété de la municipalité et sont fournis aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse.

Si vous constatez que vous n'avez pas de bac vert ou brun à votre nouveau domicile, vous n'avez qu'à communiquer avec votre municipalité afin d'en obtenir un. D'autre part, si vous désirez connaître les modalités de collecte pour chacun des services à votre nouvelle résidence, nous vous invitons à contacter la Régie au 450 774-2350 ou à consulter votre nouveau calendrier de collecte sur notre site Internet au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec).

**Source :** Réjean Pion, directeur général  
[riam@maskatel.net](mailto:riam@maskatel.net)

# TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ

Si vous projetez de :

- poser une clôture,
- réaliser un aménagement paysager,
- planter un arbre,
- installer un cabanon ou une piscine,
- agrandir votre maison,
- construire un garage ou
- faire toute autre activité qui implique de remuer le sol, construire une installation ou circuler avec un véhicule ou de l'équipement mobile sur votre terrain, **sachez que des infrastructures souterraines pourraient s'y trouver** (ex. : câble électrique, conduite de gaz, pipeline, câble de téléphone ou de télédistribution).

Avant d'entreprendre tous travaux sur votre terrain, vous devez communiquer avec Info-Excavation afin de remplir une demande de localisation d'infrastructures souterraines. Ce service est gratuit et accessible 24 heures par jour, 7 jours sur 7.

Si un pipeline se trouve à proximité des travaux que vous projetez, l'entreprise qui l'exploite vous communiquera les directives à suivre afin d'effectuer vos travaux en toute sécurité et, au besoin, ses représentants superviseront vos travaux, et ce, sans frais.

**info**  
excavation

[www.info-ex.com](http://www.info-ex.com)  
**1 800 663-9228**  
Application mobile  
maintenant disponible

## Les pipelines

Actuellement, quelque 2 350 km de pipelines sillonnent le Québec et transportent des hydrocarbures à haute pression (gaz naturel, pétrole brut et produits pétroliers raffinés). Ainsi, **Énergie Valero inc.** traverse votre municipalité et se trouve majoritairement en servitude sur des terrains privés.

## Votre sécurité

Les pipelines représentent le moyen de transport d'hydrocarbures le plus sûr qui soit, et vous avez un rôle important à jouer pour en maintenir l'intégrité.

Si vous omettez de communiquer avec **Info-Excavation** ou si vous réalisez des travaux à proximité d'un pipeline sans avoir obtenu l'autorisation préalable de l'entreprise pipelinière, et en l'absence de ses représentants, vous compromettez votre sécurité, celle de vos travailleurs et de la collectivité.



## Comité des pipelines



Niagara Gas Transmission -  
an Enbridge Company



## La maladie de Lyme est bien présente en Montérégie



### POUR NE PAS EN ÊTRE **LA CIBLE**

UNE MALADIE DONT IL FAUT SE PROTÉGER!

En Montérégie, plus de cent personnes ont contracté la maladie de Lyme en 2017. C'est une maladie à prendre au sérieux car, si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut donner des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du cœur. La bactérie responsable de la maladie est transmise par la piqûre d'une tique infectée. Des populations de tiques sont maintenant bien établies dans la région. Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de juin et d'août, mais il faut rester vigilant du printemps à l'automne.

Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Les adultes et les enfants faisant des activités de plein air dans les boisés ou les herbes hautes risquent davantage d'être exposés aux tiques. La randonnée à pied ou à vélo, le jardinage à proximité d'un boisé, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque. Certains travailleurs ayant des tâches extérieures (voirie, moniteurs de camps d'été) peuvent aussi être plus exposés.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un chasse-moustique contenant du DEET ou de l'icaridine en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible. Le risque de transmission de la maladie est très faible si la tique est retirée en moins de 24 heures;
- Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous avez été piqué par une tique. Une consultation médicale pourrait être recommandée afin d'évaluer si un antibiotique serait approprié pour prévenir la maladie;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (rougeur sur la peau mesurant au moins 5 cm, fièvre, maux de tête, fatigue) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant une bande de paillis ou de gravier entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez [www.maladiedeLymeMonteregie.com](http://www.maladiedeLymeMonteregie.com).

**Source : Direction de santé publique de la Montérégie, mai 2018**



**PROCÈS-VERBAL - 5 JUIN 2018**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 5 juin 2018, dans la salle du conseil située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1; Monsieur Martin Doucet, conseiller #2; Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3; Monsieur Pierre Paré, conseiller #4; Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5; Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. (*Code municipal du Québec - article 147*)

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :** Madame Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (*Code municipal du Québec - article 148*)

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****Résolution numéro 97-06-2018**

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

**3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE****3.1 DÉROGATION MINEURE - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Conformément à l'avis public du 14 mai 2018, les informations sont données relativement à la demande du 264, rue Lamontagne / lot: 1 956 329.

**3.2 DÉROGATION MINEURE - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Conformément à l'avis public du 14 mai 2018, les informations sont données relativement à la demande du 260, rue Lamontagne / lot: 1 956 345.

**3.3 DÉROGATION MINEURE - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Conformément à l'avis public du 14 mai 2018, les informations sont données relativement à la demande du 269, 3<sup>e</sup> Rang / lot: 1 957 522.

**3.4 DÉROGATION MINEURE - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Conformément à l'avis public du 14 mai 2018, les informations sont données relativement à la demande du 291, 3<sup>e</sup> Rang / lot: 1 957 516.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL****Résolution numéro 98-06-2018**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)**

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

**6. ADMINISTRATION ET FINANCES****6.1 COMPTES À PAYER****Résolution numéro 99-06-2018**

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 31 mai 2018 :

- Comptes pour approbation :	58 309,34\$
- Salaires:	51 105,32\$
- Comptes à payer :	178 012,70\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 31 mai 2018, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**6.2 RÈGLEMENT 519-2018, RÈGLEMENT EN LIEN AVEC LA LOCATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - AVIS DE MOTION**

Monsieur Pierre Paré, conseiller #4, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 519-2018, règlement remplaçant le règlement 495-2017 et tout autre règlement en lien avec la location de salles ou d'infrastructures municipales.

**6.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER**

Dépôt du rapport financier par le maire (*article 176.2.2 du Code Municipal du Québec*).

Le rapport financier sera publié dans le journal municipal.

**6.4 IMMEUBLE SITUÉ AU 375, 7<sup>E</sup> AVENUE - ENTÉRINER L'AVIS D'AUGMENTATION DE LOYER ET DE MODIFICATION D'UNE AUTRE CONDITION DU BAIL****Résolution numéro 100-06-2018**

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'avis d'augmentation de loyer et de modification d'une autre condition du bail par la directrice générale en date du 30 mai 2018.

**6.5 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL - SAISON ESTIVALE 2018****Résolution numéro 101-06-2018**



Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de fermer le bureau municipal du 23 juillet au 3 août 2018 inclusivement, pour les vacances estivales.

## 6.6 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT - ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

### Résolution numéro 102-06-2018

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de prendre acte du dépôt de la documentation en lien avec les états financiers 2017 de l'OMH de Sainte-Hélène-de-Bagot.

## 7. TRAVAUX PUBLICS

### 7.1 MOBILIER URBAIN - ACHATS

#### Résolution numéro 103-06-2018

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter du mobilier urbain auprès de la compagnie I Kkwit.com au montant de 18 790,52\$ avant taxes :

- (1) poubelle bac à recyclage pour le kiosque postale sur la 6<sup>e</sup> Avenue
- (1) poubelle bac à recyclage pour le kiosque postale sur la rue Paul-Lussier
- (1) îlot de récupération à 2 voies pour l'immeuble situé au 425, 6<sup>e</sup> Avenue - chalet des loisirs
- (1) îlot de récupération à 2 voies pour l'immeuble situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue - centre communautaire
- (2) racks à vélo pour l'immeuble situé au 425, 6<sup>e</sup> Avenue - chalet des loisirs
- (2) bancs avec dossier pour l'immeuble situé au 425, 6<sup>e</sup> Avenue - chalet des loisirs
- (2) cendriers pour l'immeuble situé au 425, 6<sup>e</sup> Avenue - chalet des loisirs
- (2) poubelle bac à recyclage pour l'immeuble situé au 425, 6<sup>e</sup> Avenue - chalet des loisirs
- (1) poubelle bac à recyclage pour le gazébo situé au 425, 6<sup>e</sup> Avenue

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 8.1 PLAN ET MESURES D'URGENCE

#### Résolution numéro 104-06-2018

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de mandater la compagnie Kenneth Hilt & Associés Limitée pour réaliser un plan et mesure d'urgence adapté avec simulation pour la somme de 3 400,00\$ avant taxes.

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

### 9.1 VOLET 1 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)

#### Résolution numéro 105-06-2018

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PRIMEAU;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le

projet de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire et définitive visant des infrastructures de l'usine d'épuration des eaux usées.

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PRIMEAU relativement au projet de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire et définitive visant des infrastructures de l'usine d'épuration des eaux usées.

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

Que madame Véronique Piché, directrice générale, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire et définitive visant des infrastructures de l'usine d'épuration des eaux usées dans le cadre du volet 1 du PRIMEAU.

### 9.2 ADJUDICATION - CONTRAT D'INGÉNIEURIE DÉFINITIVE - USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

#### Résolution numéro 106-06-2018

Considérant la résolution 214-10-2017 (appel d'offres des services d'ingénierie définitive dans le cadre du programme PRIMEAU);

Considérant l'ouverture publique d'enveloppes le 17 avril 2018;

Considérant les recommandations du comité de sélection;

Considérant que la soumission de l'entreprise EMS Infrastructure inc. a obtenu le meilleur pointage final;

Considérant la correspondance du MAMOT en date du 8 mai 2018 (dossier 514018 : Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - volet 1 Projet de construction d'une station d'épuration des eaux usées);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat d'ingénierie définitive à la compagnie EMS Infrastructure inc. pour un montant de 85 000,00\$ avec taxes conformément à sa soumission.

## 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 10.1 DÉROGATION MINEURE - ADOPTION

#### Résolution numéro 107-06-2018

Considérant une demande de dérogation mineure :

264, rue Lamontagne / lot: 1 956 329

Objet : La demande vise à permettre une dérogation mineure afin de permettre que soit localisé un bâtiment accessoire de type garage accessoire à une résidence à 6 pieds de la limite avant d'un terrain.

Considérant qu'environ 60% du terrain se retrouve en cour avant de la résidence;



Considérant que l'emplacement de l'installation septique empêche d'implanter la construction projetée en cour latérale;

Considérant que le demandeur a déposé une nouvelle proposition, suite aux commentaires du comité consultatif d'urbanisme, localisant le garage à 1,82 mètre de l'emprise de la rue Nathalie plutôt qu'à 60 centimètres;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire à 1,82 mètre de l'emprise de la voie public privée sur le lot 1 956 329.

### **10.2 DÉROGATION MINEURE - ADOPTION**

#### **Résolution numéro 108-06-2018**

Considérant une demande de dérogation mineure :

260, rue Lamontagne / lot: 1 956 345

Objet : Régulariser une situation existante.

Considérant que l'usage respecte le règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant que de ne pas donner suite à cette demande causerait un préjudice au demandeur;

Considérant que le demandeur a agi de bonne foi puisqu'il a déposé une demande de permis avant d'entreprendre la construction;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre que la résidence soit à 5,24 mètres par rapport à la rue privée Nathalie, sur le lot 1 956 345.

### **10.3 DÉROGATION MINEURE - ADOPTION**

#### **Résolution numéro 109-06-2018**

Considérant une demande de dérogation mineure :

269, 3<sup>e</sup> Rang / lot: 1 957 522

Objet : Vise à permettre la construction d'un garage accessoire à l'habitation d'une hauteur supérieure à celle permise et de permettre l'installation d'une porte de garage plus haute que 9 pieds.

Considérant qu'il y a une bonne distance entre le bâtiment projeté et l'emprise de la rue;

Considérant que le projet respecte le règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant que le règlement de zonage exige pour tout bâtiment accessoire ayant une superficie supérieure à 699 pieds carrés, ait une pente de toit avec un rapport minimum de 6:12;

Considérant que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre la construction d'un garage accessoire à l'habitation d'une hauteur de 26 pieds 6 pouces et de permettre l'installation d'une porte de garage de 12' de haut afin de pouvoir y stationner un véhicule récréatif, sur le lot 1 957 522.

### **10.4 DÉROGATION MINEURE - ADOPTION**

#### **Résolution numéro 110-06-2018**

Considérant une demande de dérogation mineure :

291, 3<sup>e</sup> Rang / lot: 1 957 516

Objet : Pour régulariser une situation existante

Considérant que l'usage respecte le règlement d'urbanisme;

Considérant que l'implantation actuelle du bâtiment a été acceptée lors de l'émission du permis DPAL130034;

Considérant que la construction est à 65,49 mètres de l'emprise de la rue;

Considérant que les propriétaires actuels ne sont pas à l'origine de cette situation;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre d'implanter un bâtiment accessoire déjà construit à une distance de 65,49 mètres de la voie de circulation, tel que démontré au plan accompagnant la demande sur le lot 1 957 516.

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 RAPPORT SUR LES LOISIRS ET LA CULTURE**

Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3 et président des loisirs, nous informe sur les loisirs.

## **12. SUJETS DIVERS**

Aucun.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **Résolution numéro 111-06-2018**

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h03.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (article 142 (2) du Code municipal).

Stéphan Hébert, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.**



# idéegraphik

GRAPHISME | IMPRESSION | VÊTEMENTS | ARTICLES

450 381-2908

775, Paul-Lussier  
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

[www.ideegraphik.com](http://www.ideegraphik.com)

# AspirateurFR

RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL  
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE



[www.aspirateurfr.com](http://www.aspirateurfr.com)

450 502-7349

[info@aspirateurfr.com](mailto:info@aspirateurfr.com)



RBQ: 5729-5388-01



*Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires*

325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0  
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



## ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE

### SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING

[servicesspecialisesremo@hotmail.com](mailto:servicesspecialisesremo@hotmail.com)

305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

## Patrick Benoit Traiteur

- ♦ Buffet chaud ou froid
- ♦ Méchoui
- ♦ Cuisine Mobile
- ♦ Festival
- ♦ Camion réfrigérer



2240 rue Paul-Sauvé, St-Hyacinthe Qc. J2T 1C7  
St-Liboire 450-793-2010 Patrick 450-230-5007  
[traiteurpatrickbenoit@hotmail.com](mailto:traiteurpatrickbenoit@hotmail.com)

RBQ 8348-4337-09



450 791-2221  
PATRICK ROY, président

- Projet clé en main
- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

## La Coop Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie  
Moulées - Engrais - Semences  
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot  
450 791-2666 [coopste-helene.qc.ca](http://coopste-helene.qc.ca)



Sophie  
Joubert  
décoratrice designer



& Services complets de décoration  
d'aménagement intérieur

450 791-2328

SUR RENDEZ-VOUS

Télec. : 450 791-2458

[d.deco.design@hotmail.com](mailto:d.deco.design@hotmail.com)

## DEGRANDPRÉ

Puits artésiens

Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9  
389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8  
819 472-3286 / 819 751-3286

RBQ: 8135-796-11



RBQ 8335-0668-42

## COFFRAGES INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET  
MARTIN FLUET PROPRIÉTAIRES

450 888-1313

780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot

[www.dfcoffrages.com](http://www.dfcoffrages.com)

TRAVAUX  
DE BÉTON

STRUCTURE  
D'ACIER

CHARPENTE  
DE BOIS





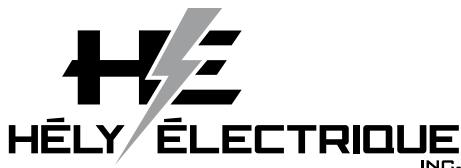
*Bonne vacances*  
AUX ENFANTS  
QUI SONT NOTRE RELÈVE!



**Judith Racicot**  
jraticot@lussierchevrolet.com

**450 778-1112** poste 260  
Cell.: **450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**



**Yves Léonard**

329, rue Henri-Paul Forest  
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0  
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128  
Tél. : 450 381-4128  
info@helyelectrique.com

Étude notariale  
*Isabelle Chabot inc.*

Notaire & Conseillère juridique



785, Rue Principale, Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0  
Tél.: **(450) 791-2785** / Télécopieur: (450) 791-2788

Me Isabelle Chabot | ichabot@notarius.net

www.isabellechabot.com

*Excavation*  
**Sylvain Plante**  
R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

217, Rang Charlotte  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre

Terre à jardin

Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES

ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER

PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



*Sylvain* : 450 793-2534 *Bar.* : 450 793-2535



337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC J0H 1M0

**Débosselage Peinture**

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis

▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

**450.791.2217** FAX: 450.791.2219

*Lise Guillemette*

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

**E.G. DION & FILS INC.**

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



**IRRIGATION**  
**MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

**450 791-2431**

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

*Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!*



Bureau de circonscription

1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251

Télécopieur : 450 546-5794

Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



**André Lamontagne**  
Député de Johnson



MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE SENC.  
Agent Ultramar / CST

450.791.2462  
1.888.791.2462  
819.477.1838

Une entreprise PROCHE  
de son monde

277, 5<sup>e</sup> Avenue  
Ste-Hélène-de-Bagot QC J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau  
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène  
685 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



**NOUVELLE PIZZERIA  
À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**

**MED Express**

**MED Express c'est :**

- de délicieuses pizzas;
- de savoureux sous-marins;
- et plus encore!

**LIVRAISON : 450 381-6611**  
410, rue Couture, Sainte-Hélène-de-Bagot



Émilie & Daniel Croteau  
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène  
569 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495



  
VOYAGES TOURS  
**Soleil**  
voyagestourssoleil.com  
Détenant d'un permis du Québec 703223

Isabelle Péloquin  
Conseillère en voyages  
Tél.: 450 278-5417  
1 844 772-3273  
Télec.: 450 250-4580  
isabellepelouin216@hotmail.com

15 825, ave Saint-Louis  
Saint-Hyacinthe  
(Québec) J2T 3E7



**PIERRE-YVES MARTIN**  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

**450-791-2144**

Coiffure pour Elle et Lui

*Salon Francine Fluet Ent.*

526, 3<sup>e</sup> rang  
Ste-Hélène de Bagot  
J0H 1M0



*Relais Routier  
Petit  
Truck Stop*

*Luc Chicoine*

**450-791-2122**  
549, 3<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0  
(Autoroute 20, sortie 152)



RBO 5592-8188-01

**PAYSAGEMENT  
Lapierre**

Sainte-Hélène-de-Bagot  
www.paysagementlapierre.com

**450-791-2765**  
patricklapierre@ntic.qc.ca





Votre complice immobilier.<sup>MC</sup>

*Soyez bien conseillé!*

**Martin Lussier**

**f** Courtier immobilier agréé DA  
martinlussier@royallepage.ca



\*Avec moi, votre propriété sera bientôt parmi les propriétés vendues\*

**www.martinlussier.com**

**450 230-6667**

# LAFORCE MÉCANIQUE

**450-381-AUTO (2886)**

**UNI-PRO**

**EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
ATELIER DE MÉCANIQUE**

Disponible Traitement pour Pare-brise



**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE**

**TÉMOIN D'ANOMALIE**

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

**AIR CLIMATISÉ**

**VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS**

**GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE**

**ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES**

**PETITE SOUDURE (MIG)**

**VOITURES DE COURTOISIE**

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
DANS LE PARC INDUSTRIEL  
TEL 450-381-AUTO (2886)

**HORAIRE HABITUEL**

**LUNDI AU VENDREDI  
7H30 À 17H30**





## AVANTAGES EXCLUSIFS AUX MEMBRES

### L'ASSISTANCE VOYAGE OFFERTE GRACIEUSEMENT AUX MEMBRES DESJARDINS

Besoin de conseils avant le départ ?

Un pépin à l'étranger ? L'Assistance voyage est maintenant offerte gracieusement à l'ensemble des membres, un avantage exclusif à Desjardins.

Obtenez une assistance téléphonique 24h/24, ainsi qu'un rabais de trois jours sur votre assurance voyage\*.

\*Certaines conditions s'appliquent.

### L'ASSISTANCE VOL D'IDENTITÉ OFFERTE GRACIEUSEMENT AUX MEMBRES\* DESJARDINS

Découvrir que l'on est victime d'usurpation d'identité peut être passablement angoissant. C'est pourquoi l'Assistance vol d'identité est maintenant offerte gracieusement à l'ensemble des membres, un avantage exclusif à Desjardins.

\*Offerte exclusivement aux membres particuliers

Pour en savoir plus sur nos services d'assistance : **1 855 559-5501**  
[desjardins.com/assistance](http://desjardins.com/assistance)

Le **lundi 25 juin 2018** ainsi que  
le **lundi 2 juillet 2018**,  
votre Caisse sera

**FERMÉE**



en raison de la  
**Fête Nationale du Québec**  
et de la **Fête du Canada**



Toute l'équipe de la  
Caisse  
de la Seigneurie de  
Ramezay vous souhaite  
de **Bonnes Vacances !**

**NOUS SOMMES**

NOMBREUX À CROIRE À LA COOPÉRATION